

GUIDE
de la
**petite
enfance**
& dossier de
préinscription



CONFLANS
SAINTE-HONORINE

ÉDITO

Conflans-Sainte-Honorine est une ville dynamique qui propose aux familles qui y vivent et s'installent de nombreux services dont les modes d'accueil des jeunes enfants. Les structures municipales de la Petite enfance sont réparties sur le territoire, elles sont diverses dans les modalités d'accueil, dans les choix pédagogiques de chaque équipe. Plus de 400 familles bénéficient de ce service tous les mois.

Les équipes de professionnelles qualifiées proposent des activités, des jeux, des lectures et s'associent aux parents pour accompagner l'enfant dans son développement, extraordinaire à cette période fondamentale de sa vie. La bienveillance et la sécurité sont des valeurs partagées par toutes les structures, crèches familiales comme multi-accueils, pour assurer le meilleur accueil des petits Conflanais.

Les équipes sont disponibles et à votre écoute pour échanger autour des besoins de vos enfants, dans une ambiance calme et un climat de confiance. Aux côtés de la Ville, d'autres structures collectives, privées et associatives, complètent l'offre pour les familles conflanaises. Enfin, les nombreuses assistantes maternelles indépendantes agréées par la PMI, participent grandement à cet accueil. Le Relais assistantes maternelles municipal pourra vous aider dans vos démarches auprès d'elles. L'objectif de ce guide est de vous présenter les différentes structures de la Petite enfance, les services proposés par la Ville de Conflans-Sainte-Honorine et comment effectuer votre demande.

LAURENT BROSSE

*Maire de Conflans-Sainte-Honorine,
Conseiller départemental des Yvelines*

JOSIANE SIMON

Adjointe au maire déléguée à la Petite enfance

RIMA VÉTOIS

Conseillère municipale déléguée à la Petite enfance



sommaire

- I. Le guide de la Petite enfance pour simplifier vos démarches / p.4**
 - II. Modalités d'inscription / p.4**
 - III. Foire aux questions / p.5**
 - IV. Présentation des structures Petite enfance municipales / p.6**
 - V. Présentation des structures Petite enfance non municipales / p.9**
 - VI. Localisation des différentes structures Petite enfance / p.10**
- Annexe: Dossier de préinscription / p.12**



I. LE GUIDE DE LA PETITE ENFANCE POUR SIMPLIFIER VOS DÉMARCHES

Chers parents et futurs parents, le guide de la Petite enfance vous permettra de découvrir les différentes structures de la commune de Conflans-Sainte-Honorine. Il vise aussi à vous expliquer les démarches de préinscription.

L'objectif de ce guide est de simplifier l'inscription de votre enfant dans une structure municipale de la Petite enfance (multi-accueil et crèche familiale).

Seules les familles domiciliées à Conflans-Sainte-Honorine peuvent effectuer une demande de préinscription.

II. MODALITÉS D'INSCRIPTION

❶ Je complète le dossier de préinscription (en annexe et sur le site Internet de la Ville).

❷ Je réunis l'intégralité des pièces justificatives demandées :

QUATRE DOCUMENTS À TRANSMETTRE POUR QUE MON DOSSIER SOIT ENREGISTRÉ.
Tout dossier incomplet sera mis en attente.

- > Confirmation de grossesse (prise de sang non acceptée) ou acte de naissance uniquement.
- > Pour les deux parents : attestation employeur ou pôle emploi ou attestation de formation de moins de 3 mois.
- > Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture énergie, téléphone...).
- > Attestation CAF de moins de 3 mois (à fournir dès réception).

❸ Je transmets mon dossier complété en l'envoyant par courrier au service Petite enfance :

ESPACE ROMAGNÉ

2, place Auguste-Romagné
78700 Conflans-Sainte-Honorine
Tél. : 01 34 90 38 61
E-mail : petite-enfance@mairie-conflans.fr

❹ Je reçois une confirmation de préinscription par courrier ou par mail.

❺ Au premier trimestre de l'année, un courrier m'est adressé pour vérifier si ma demande est toujours d'actualité.

Il est impératif de retourner celui-ci avant la date mentionnée.
Sans réponse à la date fixée, mon dossier sera automatiquement radié.

Deux Commissions d'admission aux modes d'accueil (CAMA) ont lieu en avril et mai pour étudier toutes les demandes à jour confirmées au premier trimestre de l'année.

III. FOIRE AUX QUESTIONS

> Qui peut procéder à l'inscription de mon enfant ?

Seul l'un des responsables légaux peut le faire.

> La préinscription est-elle obligatoire pour l'inscription de mon enfant ?

Oui, elle est obligatoire afin que votre dossier soit étudié en commission d'attribution.

> Quelle est la validité de l'enregistrement de mon dossier ?

La préinscription est valable jusqu'à ce qu'une proposition me soit faite.

> Est-ce que le dossier d'inscription est valable pour l'ensemble de ma famille ?

Non, le dossier d'inscription est individuel.

Il est impératif d'en remplir un par enfant, le plus tôt possible.

> Que se passe-t-il lorsque je signale un changement ?

Tout changement doit être effectué auprès du service Petite enfance par courrier ou par mail.

E-mail : petite-enfance@mairie-conflans.fr

> Où puis-je rencontrer les professionnels de la Petite enfance ?

Lors de la matinée Petite enfance qui se déroule annuellement un samedi matin à la salle des fêtes, place Auguste-Romagné (une invitation vous sera adressée).

Au Relais assistantes maternelles (RAM), toute l'année : ramconflans@mairie-conflans.fr.

> Où puis-je trouver de l'information pour l'emploi d'une assistante maternelle indépendante ?

AU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

Sur rendez-vous uniquement.

Tél. : 01 34 90 38 48

(laisser un message sur le répondeur en cas d'absence)

E-mail : ramconflans@mairie-conflans.fr

> Où m'informer sur la tarification ?

Sur le site de la CAF, il vous est possible d'effectuer des simulations de facturation des modes d'accueil à partir de votre compte personnel.

La CAF prend en compte la constitution de la famille et le calcul des tarifs est basé sur les ressources de l'année N-2.

À Conflans-Sainte-Honorine, la tarification s'établit sur une base de 44 semaines d'accueil (soit 8 semaines non facturées) et elle est répartie sur 11 mois (de septembre à juillet).

IV. PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES STRUCTURES PETITE ENFANCE MUNICIPALES

LA VILLE DISPOSE DE 3 TYPES DE STRUCTURES PETITE ENFANCE MUNICIPALES :

- 5 multi-accueils
- 1 crèche familiale
- 1 Relais assistantes maternelles (RAM)

> QU'EST-CE QU'UN MULTI-ACCUEIL ?

C'est une structure qui accueille des enfants de 4 mois à 4 ans non scolarisés, avec un contrat d'accueil crèche ou un contrat d'accueil halte-garderie. La commune dispose de 5 multi-accueils pour une capacité totale de 203 places. L'entretien est assuré par des employés municipaux qui sont formés aux besoins spécifiques des structures Petite enfance. Concernant la cuisine, le choix des repas retenu par la Ville est de les élaborer sur chaque site afin d'éveiller les enfants au goût.

DIFFÉRENCE ENTRE LES TYPES DE CONTRAT AU SEIN D'UN MULTI-ACCUEIL

> **LE CONTRAT D'ACCUEIL CRÈCHE :** pour les enfants qui fréquentent la structure à temps complet ou partiel (1, 2, 3, 4, 5 jours par semaine). De 7h à 19h avec une amplitude horaire maximum de 11 heures. Les enfants sont accueillis tout au long de l'année, excepté 3 semaines de fermeture (2 semaines en août, 1 semaine lors des vacances de Noël et le vendredi qui suit le jeudi de l'Ascension).

Préinscription auprès du service Petite enfance avec le dossier en annexe.

> **LE CONTRAT D'ACCUEIL HALTE-GARDERIE :** pour les enfants fréquentant la structure de façon occasionnelle, 1 à 2 jours par semaine. De 8h30 ou 9h à 18h suivant les structures. 8 semaines de fermeture (1 semaine sur 2 durant les vacances scolaires, le mois d'août et le vendredi qui suit le jeudi de l'Ascension). L'inscription se fait directement auprès de la directrice de la structure.

> QU'EST-CE QU'UNE CRÈCHE FAMILIALE ?

C'est une structure qui regroupe des assistantes maternelles agréées de la crèche familiale. Ces assistantes sont employées et rémunérées par la commune. Elles ont un accompagnement professionnel par l'équipe d'encadrement (directrice, éducatrice de jeunes enfants, infirmière). Elles accueillent à leur domicile 2 à 3 enfants. Dans les locaux de la crèche familiale, des matinées collectives sont proposées (ludothèque, ateliers d'éveil...) aux assistantes maternelles au moins une fois tous les 15 jours. La crèche familiale offre un mode d'accueil individuel et collectif permettant à la fois une relation personnalisée et une socialisation avec d'autres enfants. La crèche familiale propose un accueil sur 4 ou 5 jours par semaine. Pour les contrats de 5 jours, l'accueil se fait sur 4 jours chez l'assistante maternelle et 1 jour en collectivité dans une structure Petite enfance de la Ville.

Les enfants sont accueillis tout au long de l'année, excepté 3 semaines de fermeture (2 semaines en août, 1 semaine lors des vacances de Noël et le vendredi qui suit le jeudi de l'Ascension).

La crèche familiale assure un relais en cas d'absence de l'assistante maternelle (maladie, congés ou formation).

La commune dispose d'une crèche familiale pour une capacité de 90 places.

> QU'EST-CE QU'UN RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES ?

Le Relais assistantes maternelles (RAM) est un lieu d'information, de rencontre et d'échanges au service des parents, des assistantes maternelles indépendantes et des enfants.

Les parents et futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils dans la recherche d'une assistante maternelle, l'établissement du contrat de travail et les démarches à effectuer.

Le RAM apporte aux assistantes maternelles un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

Les ateliers éducatifs proposés par le RAM constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par les assistantes maternelles.

Il est conseillé de prendre rendez-vous si vous souhaitez être accompagné dans votre recherche ou sur l'emploi d'une assistante maternelle.

> Que se passe-t-il après les Commissions d'admission aux modes d'accueil (CAMA) ?

> 1. Après les CAMA, je reçois un appel de la directrice de la structure dans laquelle on m'a attribué une place d'accueil.

J'ai quelques jours pour accepter la proposition faite par la directrice.

Pour l'accueil en crèche familiale, la famille rencontre l'assistante maternelle dans les jours qui suivent avant de donner sa réponse.

Pour information: vous recevez une seule proposition.

> 2. Je confirme l'acceptation de la place d'accueil auprès de la directrice et un rendez-vous est alors prévu dans la structure.

> 3. Avant le rendez-vous, la directrice me transmet le règlement de fonctionnement et la liste des documents nécessaires à la constitution du dossier d'inscription.

> 4. Lors du rendez-vous, les modalités de l'adaptation et du début du contrat sont établies. Une visite de la structure est proposée si cela est possible.

> Qu'est-ce que l'adaptation ou le temps de familiarisation ?

C'est une étape clé, qui permet à l'enfant et à sa famille de découvrir et de faire connaissance avec les professionnelles de la structure. Elle s'effectue sur plusieurs jours. Cette transition permet à chacun d'apprendre à se connaître.

Cette démarche est également indispensable pour que l'enfant et sa famille puissent activer le processus de la séparation.

> Quels professionnels vais-je rencontrer et côtoyer durant l'accueil de mon enfant dans les structures Petite enfance de Conflans-Sainte-Honorine ?

La Ville a fait le choix d'employer du personnel qualifié, diplômé et de profils divers afin de répondre aux besoins des familles :

- Directrice de la structure d'accueil
- Directrice adjointe
- Éducateurs de jeunes enfants
- Auxiliaires de puériculture
- Assistante administrative
- Infirmière
- Cuisinière: afin d'éveiller les enfants au goût, la Ville élabore les repas sur chaque site
- Agents d'entretien: il s'agit d'employés municipaux qui sont formés aux besoins spécifiques des structures
- Stagiaires
- Intervenants pédagogiques

> Les principaux éléments pédagogiques relatifs à l'accueil des enfants dans les structures :

Chaque structure a un projet pédagogique qui vise la socialisation de l'enfant tout en accompagnant les parents.

Ce projet définit les valeurs et les pratiques des équipes :

- > Respect des besoins fondamentaux et du rythme de l'enfant
- > Sécurité affective et physique
- > Éveil et épanouissement
- > Socialisation
- > Autonomie
- > Accompagnement à la parentalité

> Activités jeune public proposées par d'autres services

- > **MÉDIATHÈQUE BLAISE-CENDRARS**
(café-biberon, heure du conte...)
- > **THÉÂTRE SIMONE-SIGNORET**
(spectacles adaptés aux jeunes enfants)

V. LES AUTRES SERVICES ET STRUCTURES PETITE ENFANCE NON MUNICIPaux

Ces structures ne sont pas gérées par la Ville.

> L'ACCUEIL INDIVIDUEL

ASSISTANTES MATERNELLES EMPLOYÉES PAR DES PARTICULIERS :

Les assistantes maternelles indépendantes sont agréées par le Conseil départemental des Yvelines et contrôlées par le service de la Protection maternelle et infantile (PMI). Les assistantes maternelles indépendantes sont employées et rémunérées par des particuliers (familles). Elles assurent à leur domicile l'accueil de 1 à 4 enfants. Elles ont accès au Relais assistantes maternelles sous réserve qu'elles en aient fait la demande et que des places soient disponibles.

> L'ACCUEIL COLLECTIF

CRÈCHE ASSOCIATIVE :

> BABY-LOUP

1, rue Camille-Pelletan

Tél. : 01 39 75 01 83

E-mail : babyloup3@orange.fr

Pour l'inscription, prendre contact directement avec la structure.

Accueil 24 / 24h, 7 / 7j.

Soutenue financièrement par la Ville de Conflans-Sainte-Honorine pour l'accueil des enfants conflanais dont les deux parents sont en horaires décalés (avant 7h, après 19h, nuit et/ou week-end).

3 MICRO-CRÈCHES PRIVÉES :

> PETITS-PATAPONS

247, rue de l'Ambassadeur

Tél. : 01 39 72 65 51

E-mail : contact@petitspatapons.fr

Capacité : 10 places par jour

> LES COLORIÉS

— 124 ter, avenue Carnot

Site : lescolories.fr/creche-conflans

Capacité : 10 places par jour

— 55, rue Maurice-Berteaux

E-mail : conflansberteaux@lescolories.fr

Capacité : 10 places par jour

> Lieu parents/enfants

> LA FARANDOLE

La Farandole est un lieu de rencontre, d'échanges et de jeux où les professionnels de la Petite enfance accueillent les enfants de 0 à 3 ans ainsi que leurs parents. Il permet d'échanger sur des problèmes rencontrés, d'aider à gérer les séparations, les petits soucis quotidiens (sommeil, alimentation...). Ce service, mis en place par la Protection maternelle et infantile (PMI), est libre, gratuit et anonyme.

1-3, rue Charles-Bourseul

Tél. : 01 39 72 18 63

> Protection maternelle et infantile (PMI)

1, rue de Pologne

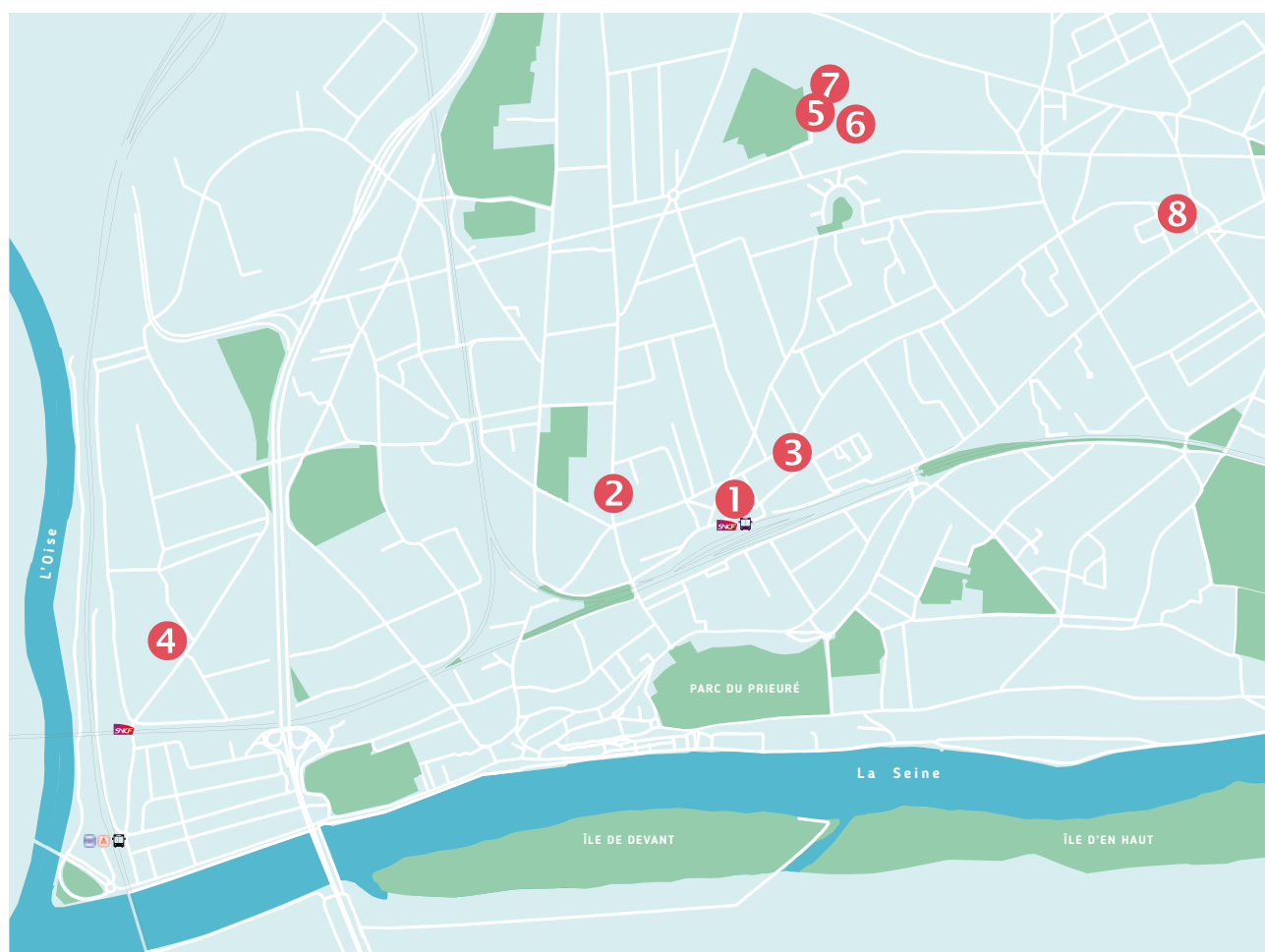
Tél. : 0801 801 078

> Centre médico-psychologique Petite enfance (CMPPE)

1-3, rue Charles-Bourseul

Tél. : 01 39 72 18 63

VI. LOCALISATION DES DIFFÉRENTES STRUCTURES PETITE ENFANCE



ADRESSES ET NUMÉROS DE TÉLÉPHONE DES DIFFÉRENTES STRUCTURES :

1 SERVICE PETITE ENFANCE

2, place Auguste-Romagné

01 34 90 38 61

E-mail : petite-enfance@mairie-conflans.fr

2 MULTI-ACCUEIL ARLEQUIN

38 bis, avenue Carnot

Tél. : 01 34 90 38 53

3 MULTI-ACCUEIL TOURNYCOTI

1, place des Fours-à-Chaux

Tél. : 01 34 90 38 50

4 MULTI-ACCUEIL NOUGATINE

25, avenue du Maréchal-Gallieni

Tél. : 01 34 90 38 51

5 MULTI-ACCUEIL NELSON-MANDELA

2, avenue du Bois-des-Hautes-Roches

Tél. : 01 34 90 38 45

6 MULTI-ACCUEIL TAPIS-VOLE

6, place des Bouvreuils

Tél. : 01 34 90 38 52

7 CRÈCHE FAMILIALE CALIN-CALINOU

2, avenue du Bois-des-Hautes-Roches

Tél. : 01 34 90 38 41

8 RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

204, avenue du Maréchal-Foch

Tél. : 01 34 90 38 48

Sur rendez-vous uniquement.

E-mail : ramconflans@mairie-conflans.fr



Annexe : FICHE DE PRÉINSCRIPTION

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de réception du dossier complet:

**VILLE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE
SERVICE PETITE ENFANCE**

2, place Auguste-Romagné

78700 Conflans-Sainte-Honorine

Tél.: 01 34 90 38 61

E-mail: petite-enfance@mairie-conflans.fr

**DOSSIER DE PRÉINSCRIPTION
MULTI-ACCUEIL / CRÈCHE FAMILIALE**

RENSEIGNEMENTS ENFANT

ENFANT:

Nom

Prénom

Date de naissance

Sexe

Ou date prévue de votre accouchement*

*Pour les enfants à naître, il est nécessaire de confirmer la naissance de l'enfant dans les trois semaines qui suivent (par courrier ou par e-mail) en envoyant l'acte de naissance pour pouvoir valider la préinscription.

RENSEIGNEMENTS RESPONSABLES LÉGAUX

RESPONSABLE 1

Nom

Prénom

Adresse

Ville: 78700 Conflans-Sainte-Honorine

Téléphone

E-mail

Profession

Employeur

Téléphone travail

RESPONSABLE 2

Nom

Prénom

Adresse

Ville: 78700 Conflans-Sainte-Honorine

Téléphone

E-mail

Profession

Employeur

Téléphone travail

Êtes-vous véhiculé pour accompagner votre enfant à la crèche?

OUI NON

SITUATION FAMILIALE

- Mariés Pacsés Union libre Veuf(ve)
 Célibataire Divorcés Séparés

SOUHAITS DU MODE D'ACCUEIL

ATTENTION: ne cochez que le mode d'accueil que vous êtes sûr d'accepter:

UNE SEULE PROPOSITION VOUS SERA FAITE

- Accueil collectif (multi-accueil) UNIQUEMENT
 Accueil crèche familiale UNIQUEMENT
 Accueil collectif (multi-accueil)
OU Accueil crèche familiale (sans préférence)

HORAIRES ET JOURS D'ACCUEIL SOUHAITÉS

ATTENTION: les horaires sont les mêmes chaque jour de présence dans la structure et les contrats sont de maximum 11h par jour

JOURS D'ACCUEIL (cochez les jours souhaités)

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI

HORAIRES D'ACCUEIL (amplitude d'ouverture des structures : 7h – 19h)

HEURE D'ARRIVÉE	HEURE DE DÉPART

**IL EST IMPÉRATIF DE NOUS RETOURNER
CE DOSSIER ACCOMPAGNÉ DES ÉLÉMENTS
SUIVANTS, SOUS ENVELOPPE OU POCLETTE
POUR ÉVITER TOUTE PERTE DE DOCUMENTS :**

- ① Confirmation de grossesse (prise de sang non acceptée) ou acte de naissance.
- ② Attestation employeur ou une inscription à Pôle emploi ou une attestation de formation des deux parents de moins de 3 mois.
- ③ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture énergie, téléphone...).
- ④ Attestation CAF de moins de 3 mois (à fournir dès réception).

ATTENTION :

tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

COMMENTAIRES PARTICULIERS DE LA FAMILLE

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à Conflans-Sainte-Honorine, le

Signature des responsables légaux:

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION



CONFLANS
SAINTE-HONORINE

